

5.2.3 PRODUCTIONS
S.A.R.L. au capital de 45 000,00 €
10, Rue du Bon Air
92350 LE PLESSIS-ROBINSON
484 943 774 RCS de Nanterre

**PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE
EXTRAORDINAIRE DES ASSOCIES REUNIE
LE 28 NOVEMBRE 2024**

Le 28 novembre 2024, à 17heures, les associés de la société **5.2.3 PRODUCTIONS** au capital de 45 000 euros, dont le siège social est situé au **10, Rue du Bon Air 92350 LE PLESSIS-ROBINSON**, immatriculée sous le numéro **SIREN 484 943 774**, se sont réunis à Le Plessis-Robinson.

L'assemblée est présidée par M. Patrick PUZENAT (le « **Gérant** »), gérant de la société. Le Gérant communique à l'assemblée la feuille de présence dont il résulte que les Associés présents possèdent ensemble la totalité des parts sociales composant le capital social. Le Gérant déclare que l'assemblée est valablement constituée et qu'elle peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise conformément à l'article 8 des statuts.

Sont présents et signent le présent procès-verbal :

M. Patrick PUZENAT

Demeurant au : 10 rue du Bon Air 92350 LE PLESSIS-ROBINSON
Propriétaire de vingt-cinq (25) parts

Mme Slavica BOGDANOV

Demeurant au : 2100 NE 33rd ave. unit 210 Fort Lauderdale, Florida 33304
Propriétaire de quatre-cent-soixante-quinze (475) parts

Ci-après nommés les « **Associés** »,

Total égal au nombre de parts composant le capital social cinq-cents (500) parts

Propriétaires de l'intégralité des cinq-cents (500) parts sociales composant le capital social de la société.

Le Gérant met à la disposition des membres de l'assemblée : l'acte de cession de parts sociales notifiée à la société le 28 novembre 2024.

Le Gérant rappelle que l'assemblée est réunie pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Modification en matière de gestion et de contrôle de la société suite à une cession de parts avec nomination d'un nouveau Gérant ;
- Transfert du siège social ;

- Modification corrélative des statuts ;
- Pouvoir pour accomplissement des formalités.

PREMIÈRE RÉOLUTION

Le Gérant rappelle la réalisation de la cession de parts sociales suivantes : M. Patrick PUZENAT, propriétaire de cinq-cents (500) parts numérotées de 1 à 500, cède la propriété de quatre-cent-soixante-quinze (475) parts à Mme Slavica BOGDANOV selon l'acte de cession réalisé par les parties.

En conséquence, le Gérant manifeste sa volonté de se retirer de ses fonctions. Est nommé nouveau Gérant de la société Mme BOGDANOV Slavica, signataire, qui déclare accepter ce mandat et affirme qu'il n'existe aucune incapacité, incompatibilité ou interdiction susceptible de lui interdire d'exercer cette fonction.

Cette nomination prend effet à la date de la présente décision.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RÉOLUTION

En conséquence de l'adoption de la résolution qui précède, l'assemblée des associés décide de mettre à jour les statuts de la société au niveau de l'« **Article 8 – Capital social** » avec adjonction de la mention suivante :

« Par acte de cession en date du **28 novembre 2024**, la cession de quatre-cent-soixante-quinze (475) parts sociales de M. Patrick PUZENAT a été constatée au bénéfice de **Mme Slavica BOGDANOV, née le 13 juillet 1970 à Belgrade (Serbie)** et demeurant au : 2100 NE 33rd ave. unit 210 Fort Lauderdale, Florida 33304. Par conséquent, la répartition des parts se fait comme suit :

à Monsieur Patrick PUZENAT
vingt-cinq parts sociales, numérotées de 1 à 25.

à Madame Slavica BOGDANOV
quatre-cent-soixante-quinze parts sociales part sociale, numérotées de 26 à 500. »

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RÉOLUTION

L'assemblée des associés décide de transférer le siège social

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIÈME RÉOLUTION

En conséquence de l'adoption de la résolution qui précède, l'assemblée des associés décide de mettre à jour les statuts de la société au niveau de l'« **Article 4 – Siège social** » :

Ancienne mention :

« Le siège social est fixé au : 10 rue du Bon Air – 92350 LE PLESSIS ROBINSON

Mention rectifiée :

« Le siège social est fixé au : **73, rue du Château - 92100 BOULOGNE BILANCOURT** »

Le reste de l'article reste inchangé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CINQUIÈME RÉOLUTION :

Les associés délèguent tous pouvoirs au porteur d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Gérant déclare la séance levée.

De tout ce qu'il précède a été dressé le présent procès-verbal signé par Gérant sortant et le nouveau Gérant, et consigné dans un registre spécial prévu par la loi.

Le Gérant sortant

M. Patrick PUZENAT



Le nouveau Gérant

Mme Slavica BOGDANOV (signature et mention
manuscrite « bon pour acceptation des fonctions de Président »)



Bon pour acceptation des fonctions de Gérant

Certifié conforme